

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

THIERRY APOTHELOZ

Chères et chers camarades,

En cette période marquée par des bouleversements mondiaux, les défis sociaux prennent une ampleur inédite. Le renchérissement général du coût de la vie, le vieillissement de la population ainsi que les changements climatiques appellent à une réponse forte de l'État pour assurer davantage de solidarité à l'égard de celles et ceux qui peinent à joindre les deux bouts. À l'échelle nationale, la Suisse, bien que préservée sur certains fronts, doit également faire face à des tensions sociales croissantes notamment autour des questions de précarité, d'asile, de logement et d'accès aux soins. Le canton de Genève, en tant que carrefour économique et humanitaire, ressent particulièrement ces répercussions avec une forte pression sur ses services sociaux.

Dans ce contexte, le Département de la cohésion sociale que j'ai l'honneur de présider joue un rôle fondamental, celui de renforcer le tissu social et soutenir les personnes les plus vulnérables. A la question de savoir si en tant que Magistrat socialiste, il m'est possible de défendre une politique ancrée dans la solidarité, la dignité et l'inclusivité au sein d'un gouvernement à majorité de droite ? La réponse est résolument positive comme vous le constaterez à travers la présentation des quelques points forts et non exhaustifs ci-dessous. Mon département œuvre sans relâche pour ne laisser personne au bord du chemin !

Dans l'intervalle, je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers les membres et élu-es du Parti Socialiste pour leur engagement au quotidien. Que ce soit notamment dans la rue, sur les bancs du parlement ou via des discussions dans vos réseaux, votre soutien constant à la justice sociale constitue un rempart inébranlable. Face à la polarisation de la politique, de la montée des mouvements populistes et de la diffusion des fake news, nous ne cesserons de nous battre pour un canton de Genève solidaire et progressiste.

- La nouvelle loi sur l'aide sociale à Genève : une approche pionnière pour lutter contre la précarité

En 2021, Genève était le deuxième canton en Suisse avec le plus grand pourcentage de sa population bénéficiaire de l'aide sociale (6,3%), juste après Neuchâtel (6,6%) et loin devant Bâle-Ville, Vaud et Berne. Ce taux a augmenté entre 2012 et 2021, ce qui est unique parmi ces cantons. Les causes de cette hausse sont multiples et souvent concomitantes : Genève est un canton-Ville fortement urbanisé, dans lequel les inégalités sont les plus fortes de Suisse et sont exacerbées par un coût de la vie extrêmement élevé. En réponse à cette situation, le Conseil d'État a adopté en 2024 le règlement d'application de la nouvelle "Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité" (LASlp), qui est entrée en vigueur en janvier 2025. Adopté par une large majorité du parlement en 2023, ce texte résolument novateur prend totalement à contrepied la tendance que connaît la Suisse depuis une dizaine d'années de vouloir diminuer ou restreindre l'accès à l'aide sociale. Au contraire, cette loi ancre le principe d'un investissement fort dans le social dès aujourd'hui afin de diminuer la facture à plus long-terme. Elle vise à favoriser la réinsertion des bénéficiaires en leur offrant un accompagnement social personnalisé, tout en leur permettant de mieux gérer leur budget et de retrouver leur indépendance financière de manière durable.

- La nouvelle loi contre le surendettement : affronter ce fléau par la prévention et un accompagnement personnalisé

Le surendettement a des répercussions sur la santé, l'emploi, le logement et la vie sociale, affectant également les finances publiques et les entreprises. Il touche indirectement les enfants en précarisant les familles endettées, ainsi que de plus en plus de jeunes adultes, ce qui complique leur entrée dans la vie professionnelle. Pour y faire face, le Canton a adopté une loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, qui repose sur quatre axes : identifier les causes structurelles, prévenir et sensibiliser, détecter précocement les situations et offrir un accompagnement pour l'assainissement financier. Le Conseil d'État a adopté un règlement d'application de cette loi en mai 2024 qui définit la composition de la plateforme de prévention et de lutte contre le surendettement, réunissant l'État, les communes, le milieu académique, l'Hospice général et des acteurs privés pour analyser les causes du surendettement et proposer des mesures concrètes. Les services spécialisés en désendettement devront désormais proposer un accompagnement gratuit incluant une évaluation financière, des conseils et un soutien pour la gestion du budget.

- Répondre aux défis du vieillissement : une initiative participative inédite pour les seniors de Genève

D'ici 2040, la population genevoise de plus de 65 ans atteindra 25% de la population, avec un doublement des personnes âgées de 80 ans et plus. Cette évolution démographique soulève des défis majeurs pour la politique des seniors, notamment en matière de santé, de cohésion intergénérationnelle et d'entraide. En avril 2024 et sous mon initiative, le Canton a lancé une initiative de démocratie participative unique en Suisse pour les personnes en âge AVS. Cette première enquête sur la qualité de vie a attiré près de 4'700 participant-es. Les résultats montrent une satisfaction générale, mais des préoccupations subsistent, notamment sur la santé et l'accès aux services. Mon département prévoit au printemps 2025 l'organisation des Assises de la transition démographique, essentielles pour élaborer le Plan cantonal du vieillissement 2040. En parallèle, un dispositif « info-seniors » a été mis en place pour aider les seniors à accéder aux prestations sociales nécessaires et ainsi lutter contre le non-recours.

- Une loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap : lancement d'une vaste consultation publique

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est entrée en vigueur en Suisse il y a dix ans déjà. Les obligations qu'elle contient s'appliquent à la Confédération, aux cantons et aux communes. À ce titre, mon département a lancé une vaste consultation publique en 2024 de l'avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LED-H). Ce texte vise à réaliser l'égalité en droit et en fait et à protéger chacune et chacun contre toute discrimination fondée sur un handicap. Il s'agit aussi de permettre aux personnes en situation de handicap de mener une vie autonome et de promouvoir leur inclusion dans la société. Travaillé en collaboration avec une quarantaine d'organisations actives en faveur des personnes en situation de handicap, un projet de loi sera soumis au Grand Conseil dès l'année 2025.

- Une nouvelle dynamique pour mieux accompagner les jeunes issus de l'asile

La Suisse n'a jamais accueilli autant de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), avec une augmentation de 75% à Genève en 12 mois, atteignant 300 RMNA fin 2023. Ces jeunes, souvent confrontés à des parcours difficiles, ont des besoins spécifiques, et la plupart resteront durablement en Suisse. Il est essentiel de les accompagner pour faciliter leur intégration sociale et professionnelle. En mars 2024, les partenaires de la plateforme cantonale interinstitutionnelle RMNA, coordonnée par mon département, ont défini cinq axes d'action prioritaires pour améliorer leur accueil et leur intégration. Le dispositif vise à offrir un suivi adapté aux besoins de chaque jeune, en matière de santé, éducation, soutien social, formation et hébergement, tout en mettant l'accent sur la transition à la majorité.

- Promouvoir le sport pour toutes et tous à Genève : le Canton de dote de son premier plan stratégique

À Genève, on compte 130'000 pratiquant-e-s et un quart de de la population est membre d'un club sportif. Le sport constitue un vecteur incontournable de cohésion sociale dans notre canton. Dans cette perspective, mon département a dévoilé en 2024 son premier plan stratégique pour le sport genevois jusqu'en 2028. Ce plan, issu d'une vaste consultation, définit sept axes majeurs : de la promotion du sport pour tou-te-s à l'appui au sport d'élite, en passant par l'organisation d'événements d'envergure. L'objectif est clair : rendre le sport accessible à chacun-e tout en soutenant les associations et bénévoles. Avec un financement de 280 millions pour les infrastructures, notamment pour la future patinoire du Trèfle-Blanc, nous renforçons aussi l'éthique, la prévention et la santé dans le sport.

- Adoption de la loi pour une nouvelle politique culturelle : un véritable changement de paradigme pour la promotion et la création artistique à Genève

L'adoption des Lignes Directrices de la politique culturelle cantonale et de la loi pour la promotion de la culture (LPCCA) marque un tournant majeur pour la culture à Genève. Sa mise en œuvre se fera sur plusieurs années, guidée par les principes de concertation inscrits dans le nouvel article 216 de la Constitution genevoise. En 2024 et en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, mon département a mis en place une stratégie de cofinancement des institutions culturelles. En 2025, le Canton entrera également dans le cofinancement de la création. Enfin, mon département a soutenu de nombreux programmes visant à combattre la précarité des artistes.

Comme vous pouvez le constater à la lecture des éléments ci-dessus, mon engagement aux valeurs que nous défendons reste total et je tiens une nouvelle fois à vous remercier, chères et chers camarades, pour votre soutien constant.